

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue

Projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central

Projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

Projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

Avis public est par la présente, donné par la greffière :

1. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020 propose une procédure alternative aux procédures décisionnelles municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes.

Ainsi, l'arrêté ministériel 2020-008 demande la suspension de ces procédures, à moins que :

- les deux tiers des membres du conseil votent pour qu'un acte soit désigné prioritaire;
 - la procédure soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public et que tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement ne soit pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.
2. Lors de la séance du conseil municipal du 6 mai 2020, comme l'arrêté ministériel 2020-008 était toujours en vigueur, les élus ont désigné, par les résolutions 20-05-166, 20-05-168, 20-05-170 et 20-05-172, par un vote majoritaire au 2/3 des voix, l'adoption des projets de règlements suivants comme étant des dossiers prioritaires, permettant ainsi de remplacer l'assemblée publique de consultation imposée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A.19-1, par une consultation écrite.
 3. Le 7 mai 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a adopté, l'arrêté ministériel 2020-033 par lequel les dispositions municipales de l'arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 sont abrogées. Ainsi, le conseil peut décider, par résolution adoptée à la majorité simple, de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public. Le conseil n'a plus à désigner la procédure comme étant prioritaire.
 4. Les projets de règlements faisant l'objet de la présente consultation écrite sont :
 - Projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue;
 - Projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central;
 - Projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans

- d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU;
- Projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU;
5. Les questions et commentaires concernant ces projets de règlements doivent être reçus par écrit, au plus tard le 5 juin 2020 à l'adresse courriel suivante : info@villedecarignan.org, ou par la poste, au 2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
 - Nom et prénom;
 - Adresse résidentielle;
 - Numéro de téléphone.
 6. Une présentation écrite de ces projets de règlements est disponible au public afin d'en apprendre davantage sur ces modifications réglementaires sur le site Internet de la Ville : www.villedecarignan.org
 7. Ces projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville, www.villedecarignan.org
 8. La Ville de Carignan tiendra une séance d'information webdiffusée en Facebook Live le 15 juin 2020 à 20 h 00 afin de répondre aux questions reçues.

Donné à Carignan, ce 11 mai 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 11 mai 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 11 mai 2020.

Donné à Carignan, ce 11 mai 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière